

## CONSEIL DE VILLE DE SAINT-IMIER

Séance ordinaire du jeudi 10 mars 2022, tenue dès 19 h 30 dans la Grande salle de la Salle de spectacles

Présidence : M. Samuel da Silva, président

Secrétaire : M. Tiago Rodrigues, vice-chancelier

M. Samuel da Silva, président : "Mesdames, Messieurs, Il est à présent 19 h 30, j'ouvre cette première séance du Conseil ville 2022 synonyme de première étape dans la dernière ligne droite de cette législature. En préambule du Conseil de ce soir, je souhaiterais que nous observions un moment de silence en respect des victimes qui sont touchées de près ou de loin par le conflit russo-ukrainien. Je vous demande de vous mettre debout."

...L'ensemble des personnes présentes se lèvent...

M. Samuel da Silva, président : "Mesdames, Messieurs MERCI, reprenez votre place."

M. Samuel da Silva, président : "Laissez-moi vous saluer : Chères conseillères et chers conseillers de ville, M. le maire, chères conseillères municipales et chers conseillers municipaux, M. le chancelier, M. le vice-chancelier, Mesdames et Messieurs les représentants de la presse, et cher public qui s'est déplacé pour assister à nos débats. J'en profite pour vous prier d'excuser les absences de Mme la conseillère municipale Josika Iles et de M. le conseiller municipal Olivier Zimmermann, tous deux malades. Souhaitons-leur un prompt rétablissement. Ce soir, nous avons la première de M. Denis Gerber, à qui nous souhaitons une toute bonne première séance en tant que maire au Conseil de ville. Toujours au niveau des salutations, ce soir, nous souhaitons la cordiale bienvenue à une nouvelle conseillère de ville en la personne de Mme Mélanie Lambert, PS, en remplacement de Mme Nathalie Fiechter, et également à deux nouveaux conseillers de ville à savoir M. Diamantino Rodrigues Pereira, PS, en remplacement de M. Loïc Springenfeld, et M. James Souchon, PLR, en remplacement de notre maire actuel. De plus, une petite attention à M. Marco Pais Pereira, ARC, pour sa première séance, aussi. Nous vous souhaitons plein succès dans votre nouvelle fonction."

M. Samuel da Silva, président : "Au niveau du Bureau, M. Ugo Boillat, 2<sup>ème</sup> vice-président, est dans le train et arrive sous peu. Je constate l'absence d'un de nos scrutateurs, je prie le groupe ARC de proposer quelqu'un en remplacement de M. Raphaël Perotto, ARC."

Mme Morgane Bussian, ARC, propose M. Michel Meyer, ARC, comme deuxième scrutateur pour la séance de ce soir."

...M. Michel Meyer, ARC, prend place à la table du Bureau du Conseil de ville...

M. Samuel da Silva, président : "Parfait, je souhaite la bienvenue à Michel Meyer."

M. Samuel da Silva, président : "Pour la répartition du dénombrement des voix par les scrutateurs, je demanderais à M. Gerolamo Pepe, PS, de compter les voix du Bureau, ainsi que du groupe ARC. Et à M. Michel Meyer, ARC, de compter les voix de Mme Joëlle Häller, sans parti, du PS et du PLR. Merci."

M. Samuel da Silva, président : "Vous avez reçu l'ordre du jour de cette séance. Est-ce que ce dernier appelle des modifications de votre part ?"

M. Samuel da Silva, président : "Cela ne semble pas être le cas, l'ordre du jour sera traité tel que présenté. Nous pouvons passer à l'appel."

L'ordre du jour se présente de la manière suivante :

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 décembre 2021
3. Communications du président et du maire
4. Crédit d'engagement de CHF 145'000.-, prévu au plan financier, pour l'acquisition et la modernisation des écopoints à Saint-Imier – Décider du mode de financement : décision
5. Service de l'équipement : réaménagement du plan financier 2022-2023 suite au report d'une année (de 2022 à 2023) par le canton du projet de rénovation de la route cantonale sur le tronçon Rue de la Gare – Rue de la Suze : information
6. Crédit d'engagement de CHF 300'000.-, prévu au plan financier réaménagé, pour rénover les réseaux souterrains de la partie est de la Rue du Midi – Décider du mode de financement : décision
7. Crédit d'engagement de CHF 200'000.-, prévu au plan financier réaménagé, pour rénover les réseaux souterrains de la partie aval de la Rue Saint-Martin – Décider du mode de financement : décision
8. Crédit d'engagement de CHF 700'000.-, prévu au plan financier réaménagé, pour rénover les réseaux souterrains des rues Pierre-Jolissaint et de la Brigade – Décider du mode de financement : décision
9. Rapport intermédiaire de la commission temporaire "Actualisation du Règlement du Conseil de ville de Saint-Imier" : information
10. Nomination d'un membre au sein de la Commission de gestion en remplacement de Mme Nathalie Fiechter, démissionnaire
11. Nomination d'un membre au sein de la Commission de la santé en remplacement de Mme Nathalie Fiechter, démissionnaire
12. Nomination d'un membre au sein de la Commission des finances en remplacement de M. Francis Daetwyler, démissionnaire
13. Nomination d'un membre au sein de la Commission de l'action sociale en remplacement de Mme Regina Stöcklin, démissionnaire
14. Motions et interpellations
15. Petites questions
16. Divers et imprévu

#### 1. Appel

Sont présents : M. Cédric Spielhofer (PLR), M. James Souchon (PLR), M. Jean-Paul Gerber, M. Michel Bastardoz (PLR), M. Mathias Nikles(PLR), M. Yann Doutaz (PLR), M. Samuel da Silva (PLR), Mme Gisèle Tharin (PLR), M. Gaëtan Aellen (PLR), M. Christian Tharin (PLR), M. Daniel Müller (PLR), M. Patrick Domon (ARC), M. Michel Meyer (ARC), M. Marco Pais Pereira (ARC), M. Ugo Boillat (ARC), Mme Morgane Bussian (ARC), Mme Danika Perret (ARC), Mme Morgane Burgener (ARC), M. Roger Comte (ARC), Mme Elisabeth Beck (PS), Mme Mélanie Lambert (PS), M. Michel Ruchonnet (PS), M. Vital Carnal (PS), Mme Marie Ruchonnet (PS), M. Gerolamo Pepe (PS), Mme Joëlle Häller (sans parti)

Sont absents : M. Swann Thommen (ARC), M. Claude Voisin (ARC), M. Raphaël Perotto (ARC), Mme Michèle Comte (ARC), M. Diamantino Rodrigues Pereira (PS)

Conseil municipal : M. Denis Gerber (maire), Mme Jessica Froidevaux, Mme Paula Tanner, M. Corentin Jeanneret, M. Marcel Gilomen et M. Beat Grossenbacher (chancelier municipal)

Excusés : Mme Josika Iles (vice-maire) et M. Olivier Zimmermann

Presse : M. Olivier Zahno (RJB), M. Emile Perrin (Le Journal du Jura) et Mme Céline Lo Ricco Châtelain (Le Quotidien Jurassien)

Public : Cinq personnes sont présentes sur la galerie.

## 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 décembre 2021

Le procès-verbal de la séance du 9 décembre 2021, est approuvé à l'unanimité, avec remerciements à son auteur.

## 3. Communications du président et du maire

M. Samuel da Silva, président : "Pour faire suite au préambule, avec la crise sanitaire presque derrière, nous avons déjà pu réaliser à quel point la solidarité est un paramètre déterminant dans une société moderne. Avec cette nouvelle crise, il en va de même et à des niveaux différents. Je tiens ici à féliciter et encourager les diverses actions, aussi humbles soient-elles, qui ont été mises en place spontanément, par des initiatives individuelles, en groupe, et par des associations. Pussions-nous, en tant qu'élus, les soutenir et les appuyer au niveau politique afin d'assumer notre rôle pour le bien de la collectivité. J'ai confiance en nos élus et en notre Conseil municipal pour mettre à disposition ou en place tout ce qui sera possible à notre échelle. Dès lors je vous remercie et vous félicite déjà pour vos différentes idées et propositions, de sorte que toutes les synergies mises en œuvre puissent servir pour d'autres conflits ou crises, également.

Je passe maintenant aux représentations. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, je n'ai eu qu'une seule représentation. En effet, en date du 29 janvier 2022, en compagnie de notre conseiller municipal, M. Corentin Jeanneret, nous avons eu l'occasion d'assister à la 165<sup>ème</sup> assemblée générale du Corps de musique de Saint-Imier, au cours de laquelle nous avons pu nous rendre compte de tout ce qui se passe en coulisses de leurs représentations ou manifestations. Il était, par ailleurs, très surprenant de connaître l'inventaire des nombreux instruments que cette société possède et de se rendre compte de l'énergie constructive qui est dégagée pour intéresser les jeunes à la musique d'une part, mais aussi aux instruments d'une autre. Nous leur avons apporté nos salutations et les avons félicités pour les efforts fournis afin de faire vivre cette société locale. Merci à eux pour leur invitation.

Au niveau du courrier, j'ai reçu les lettres de "Table, Couvre-toi" et de la fondation Theodora, en remerciements des dons octroyés par le Conseil de ville 2021.

J'ai également reçu en copie le courrier au sujet de l'élection complémentaire au Conseil de ville de M. James Souchon, PLR, ainsi que celui concernant le référendum portant sur le don de trois annuités de CHF 52'000 voté lors de notre Conseil de ville en décembre dernier. A titre informatif, la votation populaire interviendra le 15 mai 2022.

Finalement, j'ai reçu un courrier, en date du 17 janvier 2022, de la part d'un Imérien attentionné et bien intentionné, je vous en donne lecture :

"Changement de nom de rue

Monsieur le Président,

C'est avec intérêt que j'ai pris connaissance du PV de la séance du Conseil de ville du 9 décembre 2021 et paru dans la FADC du 14 janvier 2022.

Je me permets d'apporter quelques éléments concernant l'interpellation relative au changement de nom de rue en faisant part de mon expérience lors de la modification de nom de la rue Neuve en rue Pierre-Alin.

En 1979, j'occupais le poste de Conseiller municipal en charge notamment de la Commission musée et bibliothèque. A l'initiative de celle-ci, il a été proposé du Conseil de ville (à l'époque le Conseil général) de modifier la dénomination de la rue Neuve en rue Pierre-Alin. La commission voulait ainsi commémorer le 100<sup>e</sup> anniversaire de la naissance de ce poète né non loin de là, dans la ferme appelée L'Alouette.

Dans sa séance du 21 juin 1979, le législatif imérien a avalisé cette proposition.

L'inauguration de la rue eut lieu le samedi 6 octobre 1979 en présence d'un nombreux public parmi lequel figuraient des Imériens célèbres : le Conseiller d'Etat Henri Sommer, le Conseiller national Francis Loetscher, le député Francis Rubin, le président du Tribunal du district Jean-Louis Favre. Le maire de Saint-Imier Frédéric Stauffer et la présidente du Conseil général Mme Thérèse Rossini représentaient les autorités locales. La cérémonie était agrémentée par des morceaux de musique interprétés par la fanfare des Cadets.

Une seconde partie se déroula à la Salle de spectacles, sous le signe de "Quelques instants avec Pierre Alin ..." : musique, poésie, chants, évocation de la vie du poète ont été au programme de cette manifestation. Par ailleurs, une exposition consacrée à Pierre Alin eut lieu au CCL du 6 au 20 octobre 1979.

Voilà en quelques mots comment s'est déroulé ce changement de nom de rue. Tout ce travail avait été placé sous la responsabilité de la Commission musée et bibliothèque, aujourd'hui appelée Commission culturelle.

En espérant que ce bref retour sur l'histoire vous soit utile, je vous adresse, Monsieur le Président, mes salutations les meilleures.

Pierre Leuthold  
anc. Conseiller municipal."

Cette lettre a aussi été adressée en copie au Conseil municipal.

Il me paraissait pertinent et utile de vous la lire, afin de se rappeler un événement culturel d'envergure en l'honneur d'une figure locale avec des événements qui ont très probablement rassemblés de nombreux intéressés, mais également se souvenir du processus politique appliqué lors d'un changement de nom de rue. Je remercie ici, encore une fois, M. Pierre Leuthold pour son courrier qui nous éclairera sans nul doute.

En parlant de la vie locale ou d'événements locaux, réjouissons-nous de revoir l'organisation du Carnaval des enfants par la FSG Saint-Imier, entre autres, mais surtout le retour tant attendu de l'Imériale. A ce sujet, je vous rappelle que nous défilerons également, dès lors j'espère que nous y serons nombreux. Le Bureau se rencontrera tout prochainement pour en parler et préparer son organisation. Bien sûr, croisons les doigts pour que des mesures sanitaires ne fassent pas leur retour. En effet, vous en avez eu probablement vent dans les nouvelles, mais les cas positifs remontent.

C'est d'ailleurs pour cette raison que la disposition des tables n'a pas évolué. En effet, nous pourrions tout de même les rapprocher un peu plus pour faciliter l'écoute des prises de parole, mais vu la situation qui se complique gentiment à nouveau, il a été décidé de maintenir la distance encore ce soir et nous verrons pour la prochaine séance ce qu'il sera possible de faire. Je me permets également de rappeler le courriel que vous avez reçu de notre

vice-chancelier au sujet des bouteilles d'eau et gobelets. Il serait appréciable que chaque conseillère et conseiller dépose sa bouteille et son gobelet dans la poubelle en sortant, ceci afin de faciliter le travail de rangement de notre vice-chancelier, merci dès lors de penser à lui.

Dernière chose, il est d'usage que la présidence du Conseil de ville s'exprime sur la "teinte" qu'elle souhaite donner aux séances du Législatif. Pour ma part, à défaut de partir peut-être dans des considérations tautologiques, je me permets de rappeler que nous sommes dans un parlement et que par conséquent on y parle. Certes, vous vous direz que certaines conseillères et certains conseillers le font déjà bien assez, et d'autres trop peu, mais il serait opportun de trouver un équilibre en rappelant quelques rôles qui nous incombent. Nous sommes élus par le peuple et en sommes ses représentants. Dès lors il nous appartient de l'incarner chaque fois que des dossiers nous sont soumis et pour lesquels nous devons nous prononcer. Alors il y a bien évidemment la position du groupe politique décidée en fraction, mais en parallèle de ceci, sentons-nous libres de nous exprimer spontanément en questionnant et échangeant avec les conseillères municipales et conseillers municipaux ou en débattant avec les conseillères et conseillers de ville des autres partis. Nous lisons les rapports des commissions et préavis du Conseil municipal, mais rien ne nous empêche de reprendre des éléments afin qu'ils soient expliqués. En effet, le procès-verbal est lu par de nombreuses personnes et celles-ci n'ont pas accès à toute l'information, d'où peut-être notre responsabilité de jouer ce rôle d'information ou de transparence auprès du peuple. Cependant, s'exprimer "spontanément" ou "librement" ne signifie pas pour autant "n'importe comment". Ainsi, nous pourrions nous inspirer des maximes de Grice en matière de coopération dans les conversations. Celles-ci définissent comment nos propos devraient être, à savoir :

- aussi informatifs que nécessaire,
- vrais,
- pertinents,
- clairs,
- brefs,
- et ordonnés.

Je vous propose donc de garder ces quelques maximes en tête lorsque vous prendrez la parole. En outre, je m'adresse en priorité aux nouveaux conseillers, prenez la parole, débattiez et ce malgré le cadre solennel de notre Conseil de ville, nous avons toutes et tous été aussi élus pour cela, pour le reste, je me porterai garant pour que tout se déroule au mieux, mais surtout dans une ambiance constructive.

J'en ai fini pour mes communications et cède la parole à M. le maire."

M. Denis Gerber, maire : "Monsieur le président du Conseil de ville, Mesdames les conseillères de ville, Messieurs les conseillers de villes, Mesdames et Messieurs les membres de l'Exécutif, concitoyennes et concitoyens qui avez fait déplacement à la Salle de spectacles pour suivre les débats de notre Législatif, Mesdames et Messieurs les représentants de la presse, avant de vous adresser mes salutations officielles je veux exprimer ici toute la solidarité du Conseil municipal à l'Ukraine et à ses habitants en pensant surtout à ces visages d'enfants exprimant l'incompréhension devant les horreurs d'une guerre qu'ils vivent au quotidien et face à des départs les obligeant à laisser sur place tout leur vécu. Le Conseil municipal est très sensible à l'aide qu'il faudra apporter à ces populations plongées dans un malheur indescriptible et a pris des premières mesures lors de sa dernière session. La cheffe du Département de l'action sociale vous apportera des informations précises lors de son intervention en réponse à des interpellations déposées par des représentants du Conseil de ville. Et le Conseil municipal est

convaincu que des solutions pratiques et efficaces passeront par une collaboration intercommunale. Il prendra sa part de responsabilité.

Passons maintenant à des éléments certes importants pour notre communauté, mais qu'il s'agit de relativiser par rapport aux événements qui se passent tout près de chez nous.

J'ai le plaisir et l'honneur de vous adresser les cordiales salutations de l'Exécutif imérien pour cette 1<sup>ère</sup> session de notre Législatif dans notre dernière année de législature.

En effet en novembre prochain la population imérienne sera appelée aux urnes pour désigner ses représentants aux divers niveaux de notre organisation communale : mairie, Conseil municipal et Conseil de ville, sans oublier avec comme corollaire la réorganisation des diverses commissions communales.

J'espère que les logiques débats démocratiques qui auront lieu dans ce cadre n'empêcheront pas les autorités de continuer d'avancer aussi sereinement que possible dans la mise en route et la concrétisation de très nombreux projets qui sont sur les tables de nos divers départements.

La population a voté avec enthousiasme le concept d'une piscine digne du 21<sup>ème</sup> siècle. Un intense travail se fait au sein des services concernés pour répondre à l'attente de très nombreuses personnes. Mais comme déjà déclaré ici dans ce cénacle le projet est dépendant de plusieurs facteurs externes sur lequel nous n'exerçons qu'une d'influence relative et qui peuvent hélas chambouler la gestion planifiée du dossier dans cette phase 2022. Je vous assure que tout est mis en œuvre pour que la piscine soit ouverte pour une phase estivale. Je m'engage à vous informer régulièrement, honnêtement et sans fard sur l'évolution de ce premier grand projet de cette année.

Je quitte le monde des projets pour vous annoncer du concret au niveau d'événements qui nous permettront d'oublier ou du moins de mettre un peu de côté les contraintes liées à ce satané virus. Mais restons attentifs en prenant soin de nous-mêmes et de nos proches. Alors notons dans nos agendas :

- Le samedi 26 mars 2022 dès 13 h 30 le Carnaval des enfants avec tous les ingrédients traditionnels permettant de le célébrer dignement (Guggenmusik, cortège, mise à feu du bonhomme carnaval, animations pour les jeunes et les moins jeunes à la Salle de spectacles).
- Une journée portes ouvertes le samedi 30 avril 2022 avec des animations liées aux activités de l'EJE, du CCL, de la Bibliothèque, de la Ludothèque et du Musée. Nos diverses institutions auront l'occasion de mettre en évidence concrètement leurs diverses activités.

Sans oublier un mois de juillet très riche en propositions de rencontres dans nos rues :

- 1<sup>er</sup> juillet 2022 et 2 juillet 2022 : retour de l'Imériale (dans le secteur "traditionnel");
- 29 juillet 2022 – 31 juillet 2022 : manifestation des Anarchistes;
- 31 juillet 2022 : manifestation du 1<sup>er</sup> août sur la Place du Marché.

Voilà pour la partie que j'appellerai récréative.

J'aurai l'occasion de venir vous présenter en particulier l'état d'avancement de très nombreux dossiers et projets en cours dans nos services lors de mes prochaines interventions.

Soyez actifs, engagez-vous pour notre commune !

La pluralité de vos idées permettra de dégager des objectifs et des buts qui répondront le mieux possible aux attentes de chacun.

Merci de votre attention !"

4. Crédit d'engagement de CHF 145'000.-, prévu au plan financier, pour l'acquisition et la modernisation des écopoints à Saint-Imier – Décider du mode de financement : décision

*Rapport du Conseil municipal :*

Le Département urbanisme et mobilité réfléchit depuis quelque temps maintenant à moderniser les écopoints de la Municipalité. Son objectif est, d'une part, de les rendre plus agréables pour les utilisateurs et les riverains et, d'autre part, de tenter de réduire les incivilités. Il est en effet convaincu que des installations propres et fonctionnelles seront mieux respectées que des installations vétustes.

Des discussions ont été menées avec Vadec et les communes voisines (Villeret, Sonvilier et Renan) en vue de trouver des synergies et des économies tant en ce qui concerne l'achat du matériel (nouveaux containers notamment) que dans la vidange et la valorisation des matières récupérées.

Le projet consiste à équiper la déchetterie ainsi que les huit écopoints présents sur le territoire municipal de nouveaux containers destinés à la récolte du verre, de l'alu, du fer blanc et du papier.

**Tous les écopoints équipés de manière identique**

Afin d'offrir la même prestation à l'ensemble de la population et de garantir les synergies et les économies d'échelle, il est important d'équiper tous les lieux de récolte du même type de containers. Il s'agit aussi d'éviter de faire coexister parallèlement deux systèmes de récolte différents, ce qui ruinerait les efforts de rationalisation.

En cas de décision favorable, de nouveaux contrats seront conclus avec des prestataires de services, afin d'assurer le transport et la valorisation des matières de manière concertée entre les communes alentours.

Les quatre ramassages annuels de papier par les clubs sportifs seront maintenus, de sorte que ces derniers ne seront pas préterités financièrement, les montants qu'ils touchent étant indépendants des quantités récoltées.

**Mode d'exploitation inchangé**

Vadec SA a présenté une offre de CHF 130'010.82 à la Municipalité, somme arrondie à CHF 145'000.- pour tenir compte d'un 10 % de divers et imprévus ainsi que de menus travaux de génie civil. Le mode d'exploitation de ces écopoints restera le même.

Les prix du marché des différentes matières récoltées étant extrêmement fluctuants, il est très difficile de faire des prévisions de rentrées financières. Il n'est cependant pas totalement illusoire d'envisager que les synergies et les économies d'échelle auront des effets positifs.

La modernisation des écopoints représente une amélioration indéniable par rapport à l'offre actuelle. La population bénéficiera par ailleurs d'une prestation supplémentaire de proximité avec la possibilité d'y déposer son papier.

**Préavis :**

La commission urbanisme et mobilité préavise l'objet favorablement.

La commission des finances, à l'unanimité des membres présents, préavise favorablement au CV la présente demande de crédit et propose de réaliser le projet par autofinancement.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil municipal, à l'unanimité, recommande l'acceptation du crédit d'engagement de CHF 145'000.-, prévu au plan financier, et de réaliser la dépense par autofinancement.

*Ouverture de la discussion :*

M. Samuel da Silva, président : "Nous allons traiter ce point de la manière suivante : dans un premier temps, j'ouvrirai la discussion, puis nous passerons au vote. J'ouvre la discussion."

M. Vial Carnal, PS : "A l'heure actuelle les écopoints de notre commune ne sont pas aménagés à l'identique. Certains sont vétustes et les containers mal agencés, ce qui favorise les incivilités. Le projet consiste à équiper de manière uniforme les huit écopoints, ainsi que la déchetterie présente sur le territoire municipal de nouveaux containers et d'aménagements modernisés. Contenu de ce qui précède, la fraction socialiste accepte le crédit d'engagement de CHF 145'000.- prévu au plan financier par autofinancement."

Mme Morgane Burgener, ARC : "La fraction ARC soutient le programme d'acquisition et modernisation des écopoints à Saint-Imier et salue le Département urbanisme et mobilité dans son effort pour favoriser l'équité entre les citoyens et, se faisant, le recyclage dans la ville. Nous remercions le département responsable de ce projet pour son travail."

M. Gaëtan Aellen, PLR : "La modernisation des écopoints vétustes de Saint-Imier est nécessaire. Afin que toute la population puisse profiter de la même prestation, le PLR accepte à l'unanimité le crédit d'engagement de CHF 145'000.-, prévu au plan financier, en le réalisant par autofinancement."

Au vote, le crédit d'engagement de CHF 145'000.-, prévu au plan financier, pour l'acquisition et la modernisation des écopoints à Saint-Imier, financé par autofinancement, est accepté à l'unanimité.

5. Service de l'équipement : réaménagement du plan financier 2022-2023 suite au report d'une année (de 2022 à 2023) par le canton du projet de rénovation de la route cantonale sur le tronçon Rue de la Gare – Rue de la Suze : information

*Rapport du Conseil municipal :*



Projet	mise en service	amort	total	Désignation du projet	2022	2023	
Présenté au CV automne 2021							
TP	2022	2.50%	200	Rue de la gare et de la Suze (canton)	200	0	KCHF 200/ an
TP	2023	2.50%	200	Rue des Jonchères	0	200	
EP	2022	1.25%	130	Réfection Funiculaire - rue des Roses	130	0	KCHF 300/ an
EP	2023	1.25%	200	Rue de la gare et de la Suze (canton)	200	0	
EP	2024	1.25%	300	Rue des Jonchères/ Midi (eau potable)	0	300	
EU	2023	1.25%	300	Rue de la gare et de la Suze (canton)	300	0	KCHF 300/an
EU	2023	1.25%	300	Rue St-Martin	0	300	
EL	2022	2.00%	100	Réfection Funiculaire - Rue des Roses MT + BT	100	0	KCHF 700/ an
EL	2023	2.00%	200	Rue de la gare et de la Suze (canton)	200	0	
EL	2023	2.00%	300	Mise sous terre ligne MT Sud phase 2	100	200	
EL	2023	2.50%	500	Station Champs Meusel	200	300	
EL	>2026	10.00%	200	Mise en place Smart meters	100	100	
EL	2024	2.00%	100	Rue des Jonchères	0	100	
Gaz	2022	1.25%	100	Renouvellement rues Pierre-Jolissaint + Brigade	100	0	
Gaz	2022	1.25%	100	Réfection conduite Funiculaire - rue des Roses	100	0	
Gaz	2023	1.25%	50	Rue de la gare et de la Suze (canton)	50	0	
Gaz	2023	1.25%	100	Réfection Rue du Soleil	0	100	
Gaz	2024	1.25%	100	Réfection conduite Jonchères/ Midi	0	100	
TOTAL					1780	1700	

Projet	mise en service	amort	total	Désignation du projet	2022	2023	
Modifié suite report projet Route cantonale Gare - Suze							
TP	2023	2.50%	200	Rue de la gare et de la Suze (canton)	0	200	KCHF 200/ an
TP	2022	2.50%	100	Rue St-Martin aval	100	0	
TP	2023	2.50%	100	Renouvellement rues Pierre-Jolissaint + Brigade + BR phase 1	100	0	
EP	2023	1.25%	200	Rue de la gare et de la Suze (canton)	0	200	KCHF 300/ an
EP	2022	1.25%	100	Réfection de la Rue du Midi	100	0	
EP	2023	1.25%	300	Renouvellement rues Pierre-Jolissaint + Brigade + BR phase 1	200	100	
EU	2023	1.25%	300	Rue de la gare et de la Suze (canton)	0	300	KCHF 300/an
EU	2022	1.25%	100	Rue Saint-martin aval	100	0	
EU	2022	1.25%	100	Rue du Midi, rue de la gare	100	0	
EU	2023	1.25%	100	Renouvellement rues Pierre-Jolissaint + Brigade + BR phase 1	100	0	
EL	2023	2.00%	100	Renouvellement rues Pierre-Jolissaint + Brigade + BR phase 1	100	0	KCHF 700/ an
EL	2023	2.00%	200	Rue de la gare et de la Suze (canton)	0	200	
EL	2022	2.00%	100	Réfection de la Rue du Midi	100	0	
EL	2025	2.00%	300	Mise sous terre ligne MT Sud phase 2	100	200	
EL	2025	2.50%	500	Station Champs Meusel (câbles MT)	300	200	
EL	>2026	10.00%	200	Mise en place Smart meters	100	100	
Gaz	2023	1.25%	100	Renouvellement rues Pierre-Jolissaint + Brigade	100	0	
Gaz	2023	1.25%	100	Réfection conduite Funiculaire - rue des Roses	100	0	
Gaz	2023	1.25%	100	Rue de la gare et de la Suze (canton)	0	100	
Gaz	2023	1.25%	100	Réfection Rue du Soleil	0	100	
Gaz	plus tard	1.25%	0	Réfection conduite Jonchères/ Midi	0	0	
TOTAL					1700	1700	

### Préavis :

Ce point a été soumis à la Commission de l'équipement le 31 janvier 2022 et a été préavisé favorablement à l'unanimité.

La commission des finances : Les commissaires prennent note de ce réaménagement du plan financier qu'ils saluent et n'ont pas d'autres remarques.

Le Conseil municipal a pris note du réaménagement du plan financier en 2022 et 2023, et n'a pas de remarque à faire.

### Ouverture de la discussion :

M. Samuel da Silva, président : "Ce point étant une information, j'ouvre directement la discussion."

Mme Morgane Bussian, ARC : "La fraction ARC a lu avec intérêt la proposition de réaménagement du plan financier 2022-2023 soumis ce soir. Nous prenons note que le canton a décidé de reporter le projet de rénovation de la route cantonale Rue de la Gare – Rue de la Suze, et saluons les efforts du Service de l'équipement qui a su parfaitement équilibrer les comptes aussi rapidement."

M. Ugo Boillat, ARC : "Alternative régionale et communale a pris connaissance des projets d'investissements pour les infrastructures dans le secteur du centre de Saint-Imier selon les points 6 à 8 de l'ordre du jour. ARC soutient pleinement ces crédits, d'un total de CHF 1'200'000.- (points 6 à 8 de l'ordre du jour). Il s'agit d'assurer le bon entretien et le renouvellement d'infrastructures vitales à la Rue du Midi, à la Rue Saint-Martin ainsi que sur les rues Pierre-Jolissaint et de la Brigade. Nous saluons la réactivité du Service de l'équipement qui, suite au report par le canton de travaux sur la route cantonale, a rapidement remplacé les travaux sur les infrastructures communales de la route cantonale par des travaux sur les voies communales. Nous savons tous que la mobilité des plus faibles (enfants, personnes âgées, personnes handicapées) est un véritable problème dans les secteurs concernés par les travaux d'infrastructures soumis ce soir : la Rue Pierre-Jolissaint, un accès au centre pour les personnes du Home La Roseraie et de l'Hôpital, dont la mobilité peut être réduite (déambulateur). C'est aussi le parcours principal de tous les enfants, accompagnés ou non, venant de l'ouest de Saint-Imier pour aller à l'école. Chaque matin, on voit des mamans pousser avec peine une poussette pour passer les bordures et surmonter les défauts des trottoirs en amenant leur enfant à l'école ou au Griffon. On voit aussi des personnes âgées désemparées dans ce secteur (trottoirs inexistant, en mauvais état, bordures faisant obstacle). La Rue Saint-Martin, qui est un des accès à la gare, n'offre pas de passage sans obstacle (bordures). De plus que cette rue sera la nouvelle artère piétonne reliant le futur hôtel et le centre de notre Cité. Il ne serait pas concevable de dépenser plus d'un million de francs sans que les trottoirs dans ces secteurs ne répondent aux normes minimales de mobilité douce que notre population est en droit d'attendre. ARC demande qu'avant de réaliser les travaux qui verront les chaussées ouvertes, un réel projet de réaménagement de l'espace comprenant notamment des trottoirs sans obstacles permettant la traversée des rues communales en toute sécurité pour les enfants, personnes à mobilité réduite, des aménagements urbains conséquents soient réalisés en collaboration avec le service de l'urbaniste. Et qu'ainsi nos rues et trottoirs puissent se conformer à la mobilité du 21<sup>ème</sup> siècle. Nous demandons également que si les dépenses pour que des trottoirs et des aménagements "conformes" soient réalisés dans ces secteurs ne peuvent pas être financées par le budget ordinaire des routes, un crédit soit présenté au Conseil de ville lors de la prochaine séance, afin que le Conseil de ville puisse décider et offrir à la population de Saint-Imier des cheminements de mobilité douce (piétons) sécurisés et sans obstacles (bordures abaissées, trottoirs sans trou...) dans les secteurs des travaux d'infrastructures. Pour ARC, c'est une priorité dont notre population doit bénéficier. Avec la garantie que cette priorité sera prise en compte, ARC accepte les crédits demandés aux points 6 à 8, soit 300'000.- pour la Rue du Midi, 200'000.- pour la partie aval de la Rue Saint-Martin et 700'000.- pour les rues Pierre-Jolissaint et de la Brigade."

M. Samuel da Silva, président : "Merci M. Ugo Boillat, ARC, pour cette prise de position des points 6, 7, et 8, un peu anticipée."

M. Samuel da Silva, président : "Quelqu'un souhaite-t-il encore la parole concernant le point 5 de l'ordre du jour ?"

M. Samuel da Silva, président : "Cela ne semble pas être le cas, nous passons donc maintenant au point 6 de l'ordre du jour."

6. Crédit d'engagement de CHF 300'000.-, prévu au plan financier réaménagé, pour rénover les réseaux souterrains de la partie est de la Rue du Midi – Décider du mode de financement : décision

*Rapport du Conseil municipal :*

L'ensemble des réseaux souterrains du secteur ouest de la Rue du Midi ont été renouvelés en 2017 depuis le carrefour avec la Rue de Châtillon jusqu'au bâtiment n° 24. Prévus en 2019, la rénovation de la partie est jusqu'à la Rue de la Suze a été retardée en raison d'autres projets prioritaires. Le report par le canton de 2022 à 2023 du projet de rénovation de la route cantonale sur la portion Rue de la Gare – Rue de la Suze offre l'opportunité de lancer le projet Rue du Midi est au printemps 2022.

Le remplacement des conduites d'eau potable et de gaz plus que centaines permettra d'améliorer la sécurité des réseaux. Le réseau électrique sera modernisé ainsi que certaines sections du collecteur d'eaux usées. Il est également prévu de rénover le revêtement de la route et les trottoirs.

Un premier crédit de CHF 180'000.- provenant du budget des routes a été libéré par le Conseil de ville en juin 2018. Il était initialement prévu de financer les travaux des autres domaines en mettant à contribution leur budget de fonctionnement.

Le report du projet cantonal permet de réallouer une partie des fonds d'investissement 2022 au projet de la Rue du Midi. Le montant total des travaux s'élèvera à CHF 580'000.- pour l'ensemble des domaines.

Le financement de la route et des trottoirs étant déjà libéré et le remplacement de la conduite de gaz relevant du budget de fonctionnement 2022, le Département de l'équipement propose de libérer un crédit d'engagement de CHF 300'000.-.

#### **Préavis :**

Ce point a été soumis à la Commission de l'équipement le 31 janvier 2022 et a été préavisé favorablement à l'unanimité.

La commission des finances, à l'unanimité des membres présents, préavisé favorablement au CV la présente demande de crédit et propose de réaliser le projet par autofinancement.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil municipal, à l'unanimité, recommande l'acceptation du crédit d'engagement de CHF 300'000.-, prévu au plan financier réaménagé, et de réaliser la dépense par autofinancement.

#### *Ouverture de la discussion :*

M. Samuel da Silva, président : "Bien que les points 6, 7, et 8 soient proches, nous les voterons séparément. Dès lors, la discussion sera ouverte en premier lieu, puis nous passerons au vote."

Mme Mélanie Lambert, PS : "Suite au report d'une année du projet de rénovation de la route cantonale Rue de la Gare – Rue de la Suze et parce que les travaux souterrains prévus dans la partie est de la Rue du Midi sont nécessaires, la fraction socialiste approuve le crédit d'engagement de CHF 300'000.- par autofinancement. Elle profite de la parole qui lui est donnée pour demander que les trottoirs le long de ce tronçon soient directement aplanis pour faciliter la vie des personnes à mobilité réduite."

M. Jean-Paul Gerber, PLR : "Ces travaux étaient prévus en 2019 et ont été retardés pour d'autres projets prioritaires. Le report de la rénovation Rue de la Gare – Rue de la Suze est reporté en 2023. Ce qui donne la possibilité de remplacer les vieilles conduites d'eau potable et de gaz à la Rue du Midi en 2022. Le réseau électrique et certaines sections du collecteur d'eaux usées seront modernisés. Nous demandons que tous les services concernés se coordonnent pour la bonne marche des travaux. Le PLR accepte à l'unanimité la libération du

crédit d'engagement de CHF 300'000.- pour financer les travaux : eau potable, gaz, électricité et des eaux usées de la Rue du Midi."

Mme Jessica Froidevaux, cheffe du Département urbanisme et mobilité : "En l'absence de ma collègue Mme Josika Iles, cheffe du Département bâtiments et infrastructures sportives, nous pouvons vous communiquer que la coordination existe entre les différents services, que vous soyez rassurés. Et puis concernant la Brigade, j'ai reçu les documents cette semaine afin qu'ils puissent être traités en Commission d'urbanisme le mois prochain."

M. Samuel da Silva, président : "Merci pour ce complément. Est-ce que quelqu'un souhaite encore dire quelque chose ?

M. Samuel da Silva, président : "Ce n'est pas le cas, nous pouvons passer au vote."

Au vote, le crédit d'engagement de CHF 300'000.-, prévu au plan financier réaménagé, pour rénover les réseaux souterrains de la partie est de la Rue du Midi, financé par autofinancement, est accepté à l'unanimité.

7. Crédit d'engagement de CHF 200'000.-, prévu au plan financier réaménagé, pour rénover les réseaux souterrains de la partie aval de la Rue Saint-Martin – Décider du mode de financement : décision

*Rapport du Conseil municipal :*

Les réseaux souterrains de la Rue du Vallon ont été renouvelés en 2021 depuis le carrefour avec la Rue de Châtillon à l'intersection avec la Rue de la Briquetterie.

Prévues en 2023, la rénovation des collecteurs d'eaux usées et la mise en place du système séparatif à la Rue Saint-Martin peuvent être réalisées en 2022 dans la partie aval de la rue suite au report du projet de rénovation de la route cantonale.

Il est ainsi prévu de poursuivre les travaux jusqu'à la Rue des Jonchères et de mettre également ce secteur en séparatif. Une nouvelle batterie de tubes électriques sera posée depuis la Rue du Vallon jusqu'à l'armoire de distribution située à l'angle nord-ouest de la Salle de spectacles. Il est également prévu de rénover le revêtement de la route et des trottoirs publics.

Le crédit d'engagement de CHF 200'000.- pour financer les travaux routiers et ceux sur les réseaux d'assainissement est prévu dans le plan financier réaménagé. Les dépenses liées au réseau électrique seront financées par le budget de fonctionnement.

**Préavis :**

Ce point a été soumis à la Commission de l'équipement le 31 janvier 2022 et a été préavisé favorablement à l'unanimité.

La commission des finances, à l'unanimité des membres présents, préavisé favorablement au CV la présente demande de crédit et propose de réaliser le projet par autofinancement.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil municipal, à l'unanimité, recommande l'acceptation du crédit d'engagement de CHF 200'000.-, prévu au plan financier réaménagé, et de réaliser la dépense par autofinancement.

*Ouverture de la discussion :*

Mme Marie Ruchonnet, PS : "La fraction socialiste approuve également le crédit d'engagement de CHF 200'000.- par autofinancement, prévu au plan financier réaménagé, pour rénover les réseaux souterrains de la partie aval de la Rue Saint-Martin. Là également, elle demande que les trottoirs le long de ce tronçon soient directement aplanis pour la mobilité réduite."

M. Cédric Spielhofer, PLR : "Le PLR a étudié le dossier concernant la rénovation du réseau souterrain de la partie avale de la Rue Saint-Martin. Etant donné que le plan financier 2022-2023 du Service de l'équipement a été modifié, nous trouvons judicieux d'allouer un montant pour la rénovation de ce secteur. Nous approuvons à l'unanimité le crédit d'engagement de CHF 200'000.- prévu au plan financier réaménagé 2022-2023 et ceci par autofinancement. Afin de bloquer le moins longtemps le passage, nous demandons aux différents services de bien coordonner les travaux de rénovation et de la pose du nouveau bitume."

M. Samuel da Silva, président : "Plus personne ne demande la parole, nous passons au vote."

Au vote, le crédit d'engagement de CHF 200'000.-, prévu au plan financier réaménagé, pour rénover les réseaux souterrains de la partie aval de la Rue Saint-Martin, financé par autofinancement, est approuvé à l'unanimité.

8. Crédit d'engagement de CHF 700'000.-, prévu au plan financier réaménagé, pour rénover les réseaux souterrains des rues Pierre-Jolissaint et de la Brigade – Décider du mode de financement : décision

*Rapport du Conseil municipal :*

Les réseaux souterrains des rues Pierre-Jolissaint et de la Brigade nécessitent des investissements importants ces prochaines années. Une grande partie des conduites d'eau, de gaz et du réseau électrique de ce secteur sont anciens et doivent être remplacés à court ou moyen terme.

La première étape va consister 1) à viabiliser la parcelle 1053 sise à la Rue Pierre-Jolissaint, sur laquelle un bâtiment est en construction et 2) à rénover les réseaux entre les rues Denise Bindschedler-Robert et de la Brigade.

Des nouvelles conduites d'eau en fonte et de gaz ainsi qu'une batterie de tubes électriques seront posées dans la Rue Pierre Jolissaint. Plusieurs armoires de distribution et chambres électriques seront également mises en place. Il est également prévu de rénover le revêtement de la route et des trottoirs publics.

Une fois ce premier secteur rénové, le chantier se poursuivra ultérieurement dans le secteur de la Rue de la Brigade entre la route cantonale et la rue Pierre-Jolissaint, puis dans le secteur ouest de la Rue Pierre-Jolissaint.

Un crédit de CHF 700'000.- est nécessaire pour financer les travaux routiers et ceux sur les réseaux souterrains. Ce montant est prévu dans le plan financier réaménagé suite au report par le canton du projet de rénovation de la route cantonale sur le tronçon Rue de la Gare – Rue de la Suze.

**Préavis :**

Ce point a été soumis à la Commission de l'équipement le 31 janvier 2022 et a été préavisé favorablement à l'unanimité.

La commission des finances, à l'unanimité des membres présents, préavis favorablement au CV la présente demande de crédit et propose d'avoir recours à l'emprunt pour réaliser le projet.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil municipal, à l'unanimité, recommande l'acceptation du crédit d'engagement de CHF 700'000.-, prévu au plan financier réaménagé, et de réaliser la dépense par autofinancement.

*Ouverture de la discussion :*

M. James Souchon, PLR : "La fraction PLR accepte le crédit d'engagement par autofinancement de CHF 700'000.- pour rénover les réseaux souterrains des rues Pierre-Jolissaint et de la Bridage. Au vu des travaux prévus, le PLR rappelle l'importance de la bonne collaboration et bonne communication des chefs de service de l'urbanisme et de l'équipement afin de regrouper les efforts et de réduire les frais afin que toute la collectivité puisse en profiter. Nous ajoutons également qu'il sera important qu'une bonne stratégie sera nécessaire afin que le trafic ne soit pas trop préterité par ce chantier."

M. Gerolamo Pepe, PS : "La fraction socialiste a examiné le rapport du Conseil municipal pour rénover les réseaux souterrains des rues Pierre-Jolissaint et de la Brigade avec pose de plusieurs armoires de distribution et chambres électriques. La rénovation du revêtement de la route et des trottoirs va faire du bien. Compte tenu de l'importance de ces routes, la fraction socialiste approuve le crédit d'engagement de CHF 700'000.- financé par autofinancement."

M. Samuel da Silva, président : "Quelqu'un souhaite-t-il encore la parole ?"

M. Samuel da Silva, président : "Cela ne semble pas être le cas, nous passons au vote."

Au vote, le crédit d'engagement de CHF 700'000.-, prévu au plan financier réaménagé, pour rénover les réseaux souterrains des rues Pierre-Jolissaint et de la Brigade, financé par autofinancement est approuvé à l'unanimité.

#### 9. Rapport intermédiaire de la commission temporaire "Actualisation du Règlement du Conseil de ville de Saint-Imier" : information

M. Samuel da Silva, président : "Ce point étant une information, j'ouvre de suite la discussion."

Mme Gisèle Tharin, PLR : "Nous avons pris acte du rapport intermédiaire de la commission temporaire chargée d'actualiser le règlement du Conseil de ville. En tant que motionnaires, nous ne pouvons qu'être satisfaits du travail effectué de la commission temporaire et en remercions tous les acteurs. Nous nous réjouissons de connaître les aboutissements du travail effectué."

Mme Marie Ruchonnet, PS : "La fraction socialiste a pris connaissance du rapport intermédiaire de la commission temporaire concernant l'"Actualisation du règlement du Conseil de ville de Saint-Imier". Il y a environ huit ans, notre fraction avait tenté d'obtenir une commission avec le même sujet, mais la majorité des conseillers n'avait pas jugé nécessaire d'entreprendre ce travail de fond. Il faut parfois laisser du temps au temps et maintenant nous sommes dans la dernière ligne droite et nous nous en réjouissons. Nous saluons l'important travail fait par la commission et nous confirmons que les axes de travail sont bons. L'idée de faire une séance de notre Conseil dédiée entièrement à l'analyse du règlement final nous paraît une excellente proposition. Nous sommes également très satisfaits qu'il ne s'agisse pas seulement de quelques modifications cosmétiques, mais que tout le règlement a été revu article par article avec même l'introduction de quelques nouveautés. C'est avec plaisir que

nous acceptons ce rapport intermédiaire à l'unanimité, bien qu'il s'agisse d'une information et qu'il n'y aura pas de vote, et nous remercions déjà la commission pour tout le travail effectué jusque-là."

M. Marco Pais Pereira, ARC : "ARC remercie la commission pour son rapport intermédiaire. Nous en prenons acte. Tout en reconnaissant la nécessité d'actualiser le règlement du Conseil de ville de Saint-Imier, ARC estime qu'il faudrait éviter d'aboutir à un règlement trop protocolaire. ARC se réjouit de prendre connaissance de la proposition finale."

M. Samuel da Silva, président : "Bien, point suivant de l'ordre du jour."

10. Nomination d'un membre au sein de la Commission de gestion en remplacement de Mme Nathalie Fiechter, démissionnaire

M. Samuel da Silva, président : "Pour les nominations des 10, 11, 12, et 13, j'ouvrirai la discussion, puis nous voterons la ou les propositions."

M. Michel Ruchonnet, PS : "Il n'y a pas de discussion, nous, nous devons faire la proposition."

M. Michel Ruchonnet, PS, propose M. Théo Brand.

Au vote, M. Théo Brand est nommé à l'unanimité.

11. Nomination d'un membre au sein de la Commission de la santé en remplacement de Mme Nathalie Fiechter, démissionnaire

M. Michel Ruchonnet, PS, propose M. Quentin Colombo.

Au vote, M. Quentin Colombo est nommé à l'unanimité.

12. Nomination d'un membre au sein de la Commission des finances en remplacement de M. Francis Daetwyler, démissionnaire

M. Michel Ruchonnet, PS, propose M. Daniel Beck.

Au vote, M. Daniel Beck est nommé à l'unanimité.

13. Nomination d'un membre au sein de la Commission de l'action sociale en remplacement de Mme Regina Stöcklin, démissionnaire

M. Michel Ruchonnet, PS, propose Mme Mélanie Lambert.

Au vote, Mme Mélanie Lambert est nommée à l'unanimité, moins l'intéressée.

M. Samuel da Silva, président : "Je félicite tous ces nouveaux commissaires et leur souhaite de bénéfiques délibérations."

#### 14. Motions et interpellations

M. Samuel da Silva, président : "Je n'ai pas reçu de motion, je donne la parole au Conseil municipal pour les réponses aux interpellations."

M. Corentin Jeanneret, chef du Département éducation et culture : "J'avais déjà répondu partiellement à l'interpellation déposée par Mme Morgane Bussian, ARC, lors du Conseil de ville du 2 septembre 2021 concernant les ecolages et les échanges linguistiques. Voici la suite de ma réponse : Interpellé en septembre dernier lors du Conseil de ville au sujet de la possibilité de mettre en place des échanges linguistiques longue durée, je peux apporter les éléments suivants. Comme demandé, le canton a été approché par la Direction de l'Ecole secondaire, nous sommes dans l'attente d'une réponse de leur part. D'autres renseignements sont donc encore attendus. L'interpellation demandait également qu'un sondage soit mis sur pied. Ceci est chose faite. Un courrier a été transmis courant janvier 2022 aux parents d'élèves fréquentant notre Ecole secondaire. Le questionnaire était à remplir jusqu'au 26.01.2022 de façon anonyme. Deux questions étaient posées, à savoir :

- Pensez-vous qu'il serait intéressant d'ajouter cette possibilité (échanges linguistiques individuels d'un semestre durant la scolarité obligatoire) à l'offre actuelle de notre école ?

OUI                          NON

- Seriez-vous disposés à accueillir un élève alémanique chez vous pendant quelques mois ?

OUI                          NON

Sur les 227 questionnaires distribués en classe, 186 ont été retournés, soit un taux de participation de 82 %. Si le Corps électoral pouvait prendre exemple sur les parents d'élèves, notre démocratie aurait beaucoup à y gagner ! La première question a recueilli 63 % d'avis favorables. Ce chiffre important est encourageant et permet d'aller de l'avant dans ce projet. A noter qu'il n'était pas possible d'indiquer un avis neutre ou une abstention dans le sondage, ce qui aurait pu légèrement influencer le résultat ressorti du sondage. A la deuxième question, il est intéressant de constater que les chiffres s'inversent et que 68 % des parents ne sont pas favorables à accueillir des élèves alémaniques chez eux. Fort de ces résultats, le Département de l'éducation va continuer les démarches auprès du canton pour trouver des solutions concrètes et viables. L'intérêt à partir est là, l'intérêt à accueillir est certes plus faible mais il est présent également. Je profite de l'occasion qui m'est donnée pour remercier la Direction et le corps enseignant pour la mise en place rapide de ce sondage et l'esprit de collaboration déployé ! Merci également aux parents pour leur participation massive, presque soviétique ! Pour rappel, et en guise de conclusion, je mentionne encore que l'école n'est pas en retrait lorsqu'il s'agit de promotion du bilinguisme. Ponctuellement, des actions sont menées, notamment des échanges épistolaires suivis de rencontres avec des classes alémaniques, un camp de ski avec échange linguistique intitulé Deux im Schnee (malheureusement annulé cette année malgré la motivation du corps enseignant et des participants), le système de la Quarta, permettant aux élèves de la 11H d'effectuer leur 11<sup>ème</sup> année au Gymnase de Bienne dans une classe bilingue, ou encore des échanges individuels organisés entre familles sur une à deux semaines."

Mme Morgane Bussian, ARC : "Merci pour ces informations. Je remercie également la Direction de l'Ecole secondaire pour les démarches entreprises."

Mme Jessica Froidevaux, cheffe du Département urbanisme et mobilité : "Je vais apporter une réponse suite à l'interpellation de M. Samuel da Silva, PLR, déposée le 9 décembre 2021 intitulée : Plaques de rue ou de places et fontaine protégée. Je ne vais pas vous relire



l'interpellation, mais celle-ci demandait à ce que le Conseil municipal consulte le Services des monuments historiques du canton de Berne pour requérir son avis au sujet de cette plaque, et puis il y avait un deuxième point concernant la consultation de la Commission culturelle pour ce type d'objet. Le Conseil municipal en a débattu et je vais vous donner ce soir son point de vue. A la suite de la séance du Conseil de ville de décembre 2021, le Département urbanisme et mobilité a pris contact avec le SMH (Service des Monuments Historiques), comme cela lui a été demandé. Sur la nécessité de requérir un permis de construire, le SMH ne s'estime pas compétent. Ce n'est pas son rôle, mais bien celui de la Municipalité. Cette dernière a donc estimé, à juste titre, que l'apposition d'une plaque sur la fontaine ne contrevient en rien aux préceptes de protection et de conservation des constructions remarquables; en effet, l'art. 6 al. 2 DPC prévoit que les éléments de faible importance ne requièrent pas de permis de construire. Au sujet de l'emplacement, le SMH n'aurait pas préconisé au départ l'emplacement choisi, mais il a bien compris qu'il y a eu, avant le choix définitif de la fontaine, d'autres alternatives étudiées. Ces dernières n'ont pas pu être mises en œuvre pour les différentes raisons évoquées (emplacements prêtant à confusion, hauteur problématique et potentiellement dangereuse pour les piétons, conflit avec la signalisation routière déjà en place, agencement problématique des différents éléments déjà présents sur la place). Le SMH a tenu compte de ces différents éléments dans sa prise de position et n'entend pas exiger le démontage. D'autre part, le Conseil municipal a débattu du fait de savoir si les questions de toponymie devaient être soumises à d'autres commissions que la Commission urbanisme et mobilité. Il s'avère que, après avoir parcouru le règlement municipal sur les commissions permanentes, les questions de toponymie relèvent de sa compétence exclusive. Toutefois, le Département urbanisme et mobilité, s'engage à examiner, loin de toutes considérations partisans, les propositions qui lui parviendraient, qu'elles émanent d'autres commissions, de partis politique ou de la société civile. Autrement dit, cela laisse la possibilité, en tout temps, à la Commission culturelle de faire des propositions au Conseil municipal. Nous estimons ainsi avoir répondu de façon circonstanciée à l'interpellation du PLR et estimons dès lors que cette question est définitivement close, ce qui permettra ainsi au Département urbanisme et mobilité de se concentrer sur des questions autrement fondamentales."

M. Michel Bastardoz, PLR : "Je vais répondre pour le PLR. La fraction PLR n'est que partiellement satisfaite de votre réponse, en effet nous ne sommes pas opposés à la pose d'une plaque pour nommer cette place ni au nom qu'il y a dessus, mais comme l'a lu le président dans ses communications, il nous semble que lors du processus de nomination d'une rue ou d'une place, la Commission de l'urbanisme doit également prendre l'avis de la Commission de la culture. Cette plaque posée sur la fontaine hélas dénature complètement cet objet urbain. La plaque fait 40 cm de large, le corps de la fontaine 27 cm, le pilier de la façade de Tof sport fait 35 cm, au niveau support il aurait été bien plus élégant de poser cette plaque sur le pilier de la façade du bâtiment situé au nord de ladite place, elle aurait beaucoup moins dépassé et cela aurait évité de poser ces brides métalliques pas très esthétiques non plus. C'est étonnant que lorsqu'on projette de placer une plaque de ce type on ne se pose pas la question avant, où allons-nous la poser et une fois l'endroit choisi faire la plaque à la mesure de ce dernier. J'ai l'impression qu'on travaille toujours à rebours, mais enfin c'est comme ça. Nous espérons que lors de prochaines nominations de places ou de rues on fera les choses dans le bon ordre."

M. Samuel da Silva, président : "Merci M. Michel Bastardoz, PLR. La parole est-elle encore demandée ?"

M. Samuel da Silva, président : "Cela ne semble pas être le cas, nous pouvons passer aux nouvelles interpellations. Nous allons les traiter dans l'ordre d'arrivée, je donne la parole."

Mme Gisèle Tharin, PLR : "Interpellation intitulée : Aide aux Ukrainiennes et Ukrainiens. Nous sommes touchés du malheur qui frappe les Ukrainiens depuis le 24 février dernier et de la perte de leurs proches et de leurs habitations. Déjà plus de 5'000 Ukrainiens sont arrivés en Suisse démunis de tout. Nous devons leur donner la possibilité de se loger et de leur donner

le maximum pour qu'ils retrouvent un peu de dignité et de réconfort. L'ancien asile de notre village est non utilisé et chauffé pendant cette période encore bien froide. Ce bâtiment permettrait d'accueillir bon nombre d'Ukrainiens et de leur offrir un toit et un confort plus ou moins décent. Nous avons également l'Espace Beau-Site qui se prêterait très bien à l'accueil des ces personnes. Nous demandons au Conseil municipal d'étudier ces possibilités et de faire son possible auprès des différentes associations existantes et dévouées à cette cause, afin de leur procurer un soutien et leur proposer des solutions d'hébergement. L'association MIA ou le Service social pourrait déjà proposer quelques actions de première nécessité, comme l'accueil ou l'encadrement, le temps que d'autres organismes cantonaux et/ou fédéraux prennent le relais. Nous sommes tous dans le même panier et devons être solidaires."

Mme Paula Tanner, cheffe du Département de l'action sociale : "Comme nous avons reçu cette interpellation, et aussi une deuxième qui va dans le même contexte, je vous répondrai une fois que la deuxième interpellation aura été lue."

Mme Gisèle Tharin, PLR : "Oui, merci."

Mme Morgane Burgener, ARC : "Interpellation intitulée : La situation en Ukraine. La fraction ARC tient à témoigner de sa sincère sympathie pour l'Ukraine et pour la population russe qui luttent contre un régime de tyrannie. En effet, dans son combat pour sa souveraineté, l'Ukraine résiste contre un gouvernement russe qui asphyxie sa propre population et qui tente de répandre, au-delà de ses frontières, la peur et la haine dont il est pétri. Or, la force de conviction, la bravoure et la vaillance avec lesquelles la population ukrainienne défend les idées sur la base desquelles nos propres systèmes étatiques sont édifiés invitent à l'admiration et exacerbent notre adhésion aux idéaux démocratiques. Face à cette situation, nous sommes invités aujourd'hui à réaffirmer notre engagement aux principes qui fondent nos relations politiques. La liberté, le respect, la bonne foi et la fraternité entre les peuples doivent se manifester dans nos actions de tous les jours, donnons à ces principes toute la force qu'ils méritent, aujourd'hui et à l'avenir. Chacun peut participer à l'effort de solidarité, dans la mesure de ses possibilités; sachant que nos actions doivent être opportunes et raisonnées et répondre aux réels besoins sur place. Dans cet esprit, la fraction ARC demande au Conseil municipal de réfléchir à des actions concrètes dans notre Cité, en particulier dans le domaine de l'accueil de réfugiés."

Mme Paula Tanner, cheffe du Département action sociale : "Au nom du Conseil municipal, je vous apporte une réponse aux deux interpellations que nous avons reçues mardi passé. Vu le contenu presque identique des deux interpellations, je me permets de vous apporter une seule réponse. En ces temps de conflits, toute la population est attentive à l'évolution et aux conséquences de la situation en Ukraine. Je suis convaincue qu'un sentiment de tristesse et d'impuissance inonde les esprits de tout le monde. Nous aimerions tous pouvoir apporter notre aide et soutien d'une manière ou d'une autre. La Municipalité de Saint-Imier suit attentivement l'évolution et les conséquences dramatiques de la situation en Ukraine. C'est donc tout naturellement, sur proposition de la Commission action sociale, que le Conseil municipal a décidé de soutenir les réfugiés ukrainiens qui arrivent dans notre région. Après avoir pris contact avec de nombreuses personnes et associations qui œuvrent déjà pour cette cause, l'Exécutif imérien, conscient de l'urgence de la situation, a décidé de lancer un appel pressant à la population. Nous prions ainsi les personnes qui ont la possibilité, les ressources et l'envie d'accueillir les gens qui ont dû fuir l'Ukraine de s'annoncer auprès de la Maison d'Ici et d'Ailleurs. L'association MIA travaille en coordination avec des associations et des paroisses de la région. Elle s'occupera de lister les places d'accueil et sera systématiquement en contact avec les gens du terrain qui ramènent les réfugiés. L'accueil rapide de ces personnes déracinées de force est actuellement une priorité. Mais, il est important de souligner qu'elles souffrent très probablement de traumatismes et qu'un soin tout particulier doit être accordé à leur accueil. Il nous semble très important que ces types d'actions soient coordonnées et extrêmement prudentes afin d'éviter un débordement et manque de maîtrise dans la mise en

place des solutions. Le Conseil municipal en appelle par ailleurs à toutes les personnes parlant ukrainien ou/et russe, qui sont disponibles pour aider bénévolement les réfugiés dans leurs démarches administratives, de s'annoncer chez MIA. L'association coordonnera également cet aspect des prises en charge. A titre personnel, je reste convaincue que cette démarche n'est que le début d'un soutien aux Ukrainiens et Ukrainiennes qui arrivent dans notre région. Certainement d'autres besoins parviendront et nous resterons attentifs à ceci. Je profite aussi pour demander aux personnes qui souhaitent apporter leur soutien plutôt financier ou avec des biens alimentaires et autres, qu'elles le fassent par biais des bons Coop/Migros. Ces bons pourront être amenés tous les jours chez MIA, selon les heures d'ouverture. Le soutien en forme de bons est beaucoup plus facile à gérer et permet plus facilement aux familles d'acheter selon leurs propres besoins. MIA coordonnera aussi la distribution des bons aux arrivants. J'aimerais d'ores et déjà, au nom du Conseil municipal, remercier MIA, les paroisses, les associations ainsi que tous les citoyens et citoyennes engagés pour cette cause, pour leur solidarité, leur générosité et leur engagement. Un tout grand merci du fond du cœur."

M. Samuel da Silva, président : "Merci Mme Paula Tanner, cheffe du Département action sociale"

Mme Marie Ruchonnet, PS : "Le président du Conseil de ville voulait des débats en live, ce que je vais faire aujourd'hui. Alors, pour moi, il y a évidemment le conflit russo-ukrainien, il est terrible, les familles sont séparées. La guerre, c'est terrible. Moi, ce qui m'inquiète dans cette prise de position que vous êtes en train de faire, c'est que l'on évite de parler des autres réfugiés. Là, on est dans le conflit ukrainien, on est dans quelque chose, c'est européen, c'est proche de nous, blancs, chrétiens, c'est toujours plus facile. Ce qui m'interpelle, moi, c'est qu'à Saint-Imier il y a aussi une autre population d'étrangers, de migrants qui viennent pour d'autres raisons, qui sont peut-être moins bien blancs, moins bien chrétiens. Mais on ne doit pas les oublier. Et là, on a vraiment l'impression que c'est une solidarité un peu à deux vitesses. Je n'ai pas de solution concrète à proposer ce soir, mais je mets en garde contre cette solidarité un peu à deux vitesses, où en effet on ouvre tout pour les Ukrainiens, mais on ne fait pas grand-chose, on n'a jamais trop fait pour les autres. Si ce n'est pour donner bonne conscience en accueillant quelques-uns parce qu'il faut bien. On arrive dans un monde où il y aura de plus en plus de problèmes de migration. Je pense que c'est aussi à réfléchir sur la globalité des migrants. Je parle en mon nom. La fraction socialiste n'est pas forcément mêlée à ce que je pense. Le président voulait des débats en live, alors, je vous pose aussi cette problématique-là. Avoir une solidarité cela me semble logique, mais il faut penser dans sa globalité. On va vers un monde où il y aura de plus en plus de migrants. Des migrants climatiques, de guerre, dans d'autres pays du monde. Il faut penser à cette problématique au niveau global, parce qu'on a ces personnes-là à Saint-Imier. Et quand ils vont comprendre que pour eux l'intégration était extrêmement difficile, et là pour les Ukrainiens il y a Mia qui s'y met, tout le monde s'y met, on les prend chez nous, alléluia. C'est compliqué. Moi, je me mets à leur place. J'arrive d'un pays en guerre, d'un autre pays, je me dis : "On n'a rien fait pour moi, et on fait tout pour les autres". C'est une mise en garde ce soir contre cette solidarité à deux vitesses. Ceci n'aplanit en rien la douleur que ce peuple est en train de subir."

Mme Paula Tanner, cheffe du Département action sociale : "Marie, je me permets de commenter ton intervention puisque le débat est ouvert. Bien sûr que ce que tu viens de dire on l'entend partout actuellement. Dans les chaînes de télévision, les débats. Je pourrais également aller dans ton sens, et qu'il faudrait penser "global". Après, je pense que ce n'est pas très correct de dire que nous mettons toutes nos forces pour les Ukrainiens et rien pour les autres réfugiés. L'association MIA s'occupe de toutes les nationalités qui arrivent à Saint-Imier. C'est aussi pour cela que le Conseil municipal s'est tourné vers MIA. Cela fait maintenant quelques années que MIA s'est implantée à Saint-Imier. Cette association les accueille, les intègre dans notre société, les accompagne, propose des cours de français, avec des bénévoles. MIA fait des ateliers, aide les migrants dans les recherches de travail. Cette association existe grâce à la commune et au canton. Elle a un mandat clair. Les écoles mettent en place des soutiens pour les enfants qui ne parlent pas le français. Les maîtres et maîtresses

font un effort pour les intégrer le mieux possible. Les parents s'aident également entre eux pour fournir par exemple des habits de ski, chaussures, bobs aux enfants qui n'ont pas ces équipements. Les clubs sportifs intègrent aussi ces enfants. Nous avons aussi le service des POIAS qui, une fois la langue apprise, aide ces personnes à trouver du travail. Je trouve que c'est un peu exagéré de dire que l'on ne fait rien pour les autres pays. Maintenant, effectivement, l'urgence c'est d'accueillir ce peuple qui vit ce drame. Je compte bien donner toute mon énergie pour essayer de trouver les solutions pour faire de notre mieux. Que l'on accueille 5, 20, 30 personnes, l'important c'est que l'on puisse le faire dans des conditions dignes, et que l'on puisse apporter à ces gens au moins un peu de réconfort dans ce qu'ils vivent."

Mme Marie Ruchonnet, PS : "Ce que je dis. Ce n'est pas. Je pense que cela a été mal interprété. Mais comme je savais que cela allait être mal interprété. Je ne veux pas dire qu'il n'y a rien qui a été fait, mais c'est juste une mise en garde. C'est simplement une mise en garde sur ce qui se passe dans le monde. Est-ce que lorsqu'il y a eu la crise afghane on s'est levé pour ce peuple ? Alors qu'il y a également eu là des choses qui se sont passées. C'est ceci que je dis. Est-ce qu'on a fait ce que nous faisons ce soir ? Pour cette crise, nous n'avons jamais observé une minute de silence pour ce peuple qui a vécu exactement la même chose. Ce n'est pas une attaque. Je ne veux pas que ce soit pris sous cette forme. Ce n'est pas une attaque contre MIA. Ce n'est pas du tout une attaque contre ce qui se fait déjà à Saint-Imier. C'est une pensée globale. Ce n'est pas moi qui l'invente, les médias le reprennent. Cette solidarité à deux vitesses. C'est juste une mise en garde. C'est tout. Il n'y a pas d'attaque personnelle. Chacun fait comme il veut. Comme il veut. Mais, je me sens le droit de dire ceci, et voilà."

M. Samuel da Silva, président : "Merci. Parfait Mme Marie Ruchonnet, PS, je pense que nous avons bien compris le fond de votre pensée, ainsi que celle de Mme Paula Tanner, cheffe du Département action sociale. Je ne sais pas si Mme Paula Tanner, cheffe du Département action sociale, veut encore dire quelque chose."

Mme Paula Tanner, cheffe du Département action sociale : "Oui, juste pour compléter. Marie, j'ai bien compris ta déclaration. Je profite de cette situation pour appeler toute la population de profiter de cet électrochoc que l'on vit actuellement avec l'Ukraine, de se mobiliser dans la cause de l'accueil de toute personne qui a besoin d'être accueillie chez nous."

Mme Morgane Burgener, ARC : "Je remercie Mme Paula Tanner, cheffe du Département action sociale, pour sa réponse et son travail. Je pense également qu'effectivement la réflexion de Mme Marie Ruchonnet, PS, pourrait nous faire réfléchir à une prochaine crise, et peut-être manifester plus notre solidarité. Tout en espérant qu'il n'y ait pas d'autres crises évidemment."

Mme Gisèle Tharin, PLR : "Je remercie aussi Mme Paula Tanner, cheffe du Département action sociale, cependant je me permets de revenir. J'ai l'impression que l'on réagit, au lieu d'agir. Nous avons déposé cette interpellation dans le sens de savoir ce que l'on va faire si un jour nous avons une grande arrivée de ces personnes. On va les mettre où ? On va faire quoi ?"

Mme Paula Tanner, cheffe du Département action sociale : "Le Conseil municipal a décidé justement de mandater MIA pour organiser ces arrivées. C'est exactement pour éviter d'être confronté à ce que vous venez de dire. S'il nous arrive plein de monde, on les mettra où ? Il faut voir aussi que le canton a mis maintenant en urgence des informations sur internet, des liens à suivre pour ne pas partir dans tous les sens. Maintenant, s'il devait arriver qu'à Saint-Imier il nous arrive un car, trois camions plein de personnes que nous devons accueillir, nous nous retournerons vers le canton pour savoir comment réagir et comment envisager le placement d'urgence de ces personnes. Nos locaux actuels ne peuvent pas répondre à des placements de longue durée. Vous parlez de l'Ancien asile, et de l'Espace Beau-Site. Nous en avons discuté au sein du Conseil municipal. Nous étions d'accord à l'unanimité que l'Ancien

asile n'est pas vraiment un endroit pour accueillir des personnes, que ce soit en temps de guerre ou autre chose. Il est chauffé oui, mais ce sont des salles de classe. Il n'y a pas de lit. Et je me répète, si vraiment il y a une grande demande, nous avons besoin de mètres carrés couverts oui, mais nous avons besoin de la collaboration du canton pour déterminer comment faire. Au niveau logistique, nous n'avons par exemple pas de lits. L'Espace Beau-Site est équipé oui, mais c'est pour de l'accueil de courte durée. Juste pour 1 ou 2 nuits. Et puis, si vous avez suivi les recommandations du canton, ces personnes doivent être logées dans une pièce qui peut être fermée, avec accès à une salle de bain, à une cuisine. Même que ce sont nos voisins, ils ne vivent peut-être pas comme nous, les besoins sont différents, et ce sont des victimes qui ont un traumatisme. La commune de Saint-Imier va essayer de soutenir ces personnes mais selon nos possibilités. On n'a vraiment pas envie d'arriver au point d'être dépassés par la situation."

M. Denis Gerber, maire : "Je souhaite juste rajouter que le Conseil municipal a soutenu la démarche entreprise par Mme Paula Tanner, cheffe du Département action sociale, qui n'est pas évidente puisque les informations tombent quasiment toutes les heures du canton. Ici, nous avons pris les mesures d'urgence en fonction de la situation actuelle, et dans l'esprit du Conseil municipal il n'y pas lieu d'oublier les autres personnes qui sont accueillies par Saint-Imier. Actuellement, nous avons une priorité importante à régler qui est les arrivées d'Ukraine, mais les autres personnes qui sont chez nous ne sont pas oubliées dans nos réflexions. Je tenais à le dire."

M. Samuel da Silva, président : "Bien, merci à tous. Nous allons passer à la dernière interpellation."

Mme Joëlle Häller, sans parti : "Interpellation intitulée : Ah ! nos belles fontaines. Me promenant Sur le Pont, me promenant devant la Salle de spectacles et à d'autres endroits l'automne passé, quelle n'a pas été ma surprise de constater que les fontaines de notre ville ne coulent plus ! J'aimerais savoir pourquoi nos si belles fontaines ne fonctionnent pas. C'est l'âme d'une ville d'entendre murmurer l'eau couler. Merci de me répondre, en espérant réentendre, ce printemps le bruit de l'eau couler."

Mme Jessica Froidevaux, cheffe du Département urbanisme et mobilité : "Merci. Nous sommes un peu embêtés pour répondre, étant donné que ceci touche également au département de M. Olivier Zimmermann. Une réponse vous sera apportée lors du prochain Conseil de ville."

Mme Joëlle Häller, sans parti : "C'est gentil, merci."

M. Samuel da Silva, président : "Il n'y a pas d'autre interpellation nous passons au point 15 de l'ordre du jour."

## 15. Petites questions

M. Samuel da Silva, président : "Je donne la parole au Conseil municipal pour les réponses aux petites questions."

M. Corentin Jeanneret, chef du Département éducation et culture : "Je vais répondre à la petite question posée par Mme Elisabeth Beck, PS, lors du Conseil de ville du 9 décembre 2021 concernant REVOS. Questionné lors du dernier Conseil de ville au sujet des implications du nouveau projet REVOS et sa mise en œuvre, je peux apporter les éléments suivants. Dès la rentrée d'août 2022 entrera en vigueur le projet REVOS 2020, basé sur la stratégie du Conseil-exécutif en matière de pédagogie spécialisée. Dans les grandes lignes, ce projet prévoit de faire passer la pédagogie spécialisée de la Direction de la santé, des affaires

sociales et de l'intégration (DSSI) à la Direction de l'instruction et de la culture (INC). Suite à ce changement, les mesures de pédagogie spécialisée devront être gérées et financées par les communes, le canton nous transférant ses compétences. La logopédie et la psychomotricité relèveront donc de la compétence des écoles ordinaires. Ce projet va engendrer certains changements et demandera des ajustements, mais le Département de l'éducation et de la culture n'a pas attendu d'être interpellé pour se mettre en route. Dès à présent, nous avons toutes les données nécessaires pour mettre en œuvre au mieux ce projet. Plusieurs séances de coordination ont eu lieu entre les divers services communaux concernés et la Direction du Cercle OMPP. La dernière rencontre s'est déroulée le 14 février dernier avec Madame Valérie Rytz, Messieurs Denis Gerber, Mario Castiglioni et le soussigné. Comme cette tâche devra être assurée par la commune, il lui revient de fournir des locaux aux logopédistes. Afin d'assumer une transition, il a été décidé que ce bail serait repris pour l'heure par la commune. A moyen terme, une discussion sera menée avec le Service des bâtiments pour trouver d'autres solutions. Lors de cette rencontre de travail, il a également été pris acte que, pour la commune de Saint-Imier, l'Office de l'école obligatoire et du conseil a octroyé, dès le 01.08.2022, environ 110 leçons supplémentaires (soit 60 pour logopédie et 50 pour le suivi des projets intégratifs de mesures spécialisées renforcées (OSeO)). Compte tenu de ces divers éléments, je peux donc vous rassurer et vous assurer que le suivi sera identique malgré le changement. Il n'y a pas de craintes à avoir de ce côté-là. Le nouveau système demandera bien sûr des ajustements mais la qualité du suivi est garantie. Les logopédistes n'ont, de leur côté, pas d'inquiétudes à avoir, le bail à loyer étant repris. Les logopédistes et les enseignants spécialisés seront intégrés au personnel de l'école."

Mme Elisabeth Beck, PS : "Je vous remercie pour la réponse très complète de ce soir."

M. Samuel da Silva, président : "Il n'y pas d'autre réponse aux petites questions ce soir, je donne donc la parole pour les nouvelles petites questions, qui sont prises dans l'ordre d'arrivée."

Mme Elisabeth Beck, PS : "Petite question intitulée : Affectation des anciens abattoirs : qu'en est-il ? La fraction socialiste souhaite être informée sur la situation à ce jour concernant l'affectation des espaces du bâtiment des anciens abattoirs qui seront selon les prévisions occupés dès 2023."

M. Denis Gerber, maire : "Je peux vous indiquer que le dossier avance. Des contrats concernant la planification sont signés. Nous sommes actuellement dans la phase de discussions avec les futurs locataires (Parc régional Chasseral, Police cantonale, Hôpital du Jura bernois) pour la signature des baux. Il faut planifier l'enveloppe globale des travaux dans ce bâtiment pour également ajuster les sommes qui seront engagées. Le dossier avance. Pas aussi rapidement que nous le souhaitons, mais il avance. Des rendez-vous sont agendés, mais parfois il est compliqué de réunir l'ensemble des personnes concernées en raison de vacances, absences. Nous devons également discuter de problèmes de parking. Il y a énormément de choses à tenir en compte en raison des différents besoins."

Mme Elisabeth Beck, PS : "Merci pour ces précisions."

Mme Danika Perret, ARC : "Le 13 février 2022, les Imériennes et Imériens ont massivement approuvé le crédit de 3,9 millions de francs pour l'assainissement et la mise aux normes de la piscine, ce dont nous nous réjouissons. Nous avons demandé, lors du dernier Conseil de ville, que les communes environnantes soient consultées quant à une participation à cette infrastructure d'importance régionale dont leurs habitants bénéficient, afin que les contribuables de Saint-Imier ne soient pas les seuls à supporter cet investissement régional très conséquent. Nous souhaiterions savoir quelles sont les démarches accomplies depuis par M. le maire, en tant que chef des finances et représentant de notre commune, auprès des communes concernées, et si l'on peut déjà indiquer des chiffres quant au résultat obtenu ? Merci d'avance pour votre réponse."

M. Denis Gerber, maire : "Honnêtement je n'ai pas très bien entendu votre petite question. Je vais la relire attentivement dans le procès-verbal pour vous apporter la réponse lors du prochain Conseil de ville."

Mme Danika Perret, ARC : "Merci."

M. Samuel da Silva, président : "Nous avons une dernière petite question, je donne la parole."

M. Michel Ruchonnet, PS : "Il y a maintenant presque une année la commission paritaire pour "l'avenir de l'ancien manège" s'est réunie pour la première et unique fois. Nous avons donc un dossier en attente de traitement et nous aimerions savoir si la commission va être reconvoquée afin d'aller de l'avant. Lors de ladite séance, des pistes très intéressantes avaient été évoquées. Juste dire encore que j'ai eu l'occasion de rencontrer M. Fontana qui me dit qu'il y aurait aussi des travaux d'assainissement à faire contrairement à ce qu'on avait dit, et que l'ancien manège ne risquait pas de tomber en ruine. Il y a quand même des travaux d'infrastructure à faire, donc est-ce que la commission va être réactivée ?"

M. Denis Gerber, maire : "Je prends note de la petite question. Nous allons réactiver cette commission."

M. Michel Ruchonnet, PS : "Merci."

M. Samuel da Silva, président : "Bien, il ne semble pas y avoir d'autre petite question, nous pouvons passer au point 16 de l'ordre du jour."

## 16. Divers et imprévu

M. Samuel da Silva, président : "J'ouvre la discussion."

Mme Gisèle Tharin, PLR : "Augmentation du prix du gaz. Nous avons eu connaissance de l'augmentation du prix du gaz par voie de presse. Cette "énorme" augmentation engendre des coûts importants dans les foyers des consommateurs que ce soit pour les propriétaires que pour les locataires. Nous regrettons le fait que les "petits" consommateurs de gaz de la commune n'aient pas été informés de cette augmentation par un courrier. Il semblerait que seules les entreprises touchées ont reçu cette importante information par lettre. En effet, le communiqué de presse ne mentionne pas à partir de quand cette augmentation est effective. De plus, le taux d'augmentation reste très approximatif et est estimé entre 40 % et 60 %. Nous ne savons pas de quoi demain sera fait avec la crise actuelle que nous connaissons tous. C'est pourquoi, il nous semble important que les consommateurs "petits" ou "grands" soient régulièrement informés de l'évolution liée au prix du gaz par courrier, une petite information annexée à la facture suffit. Il serait également pertinent que le service concerné mette en avant les différentes possibilités dont les propriétaires disposent pour l'installation et la consommation de nouvelles énergies renouvelables."

M. Michel Ruchonnet, PS : "Comme vous l'avez appris en début de séance, notre fraction s'est étoffée d'une nouvelle conseillère de ville en la personne de Mélanie Lambert ainsi que d'un nouveau conseiller de ville Diamantino Rodrigues qui figuraient comme viennent-ensuite aux dernières élections. Je profite de l'occasion pour vous donner quelques nouvelles des trois sortants. Régina Stöcklin qui faisait partie de la Commission sociale a quitté notre commune pour s'établir dans le Seeland. Nous regretterons à la fois ses qualités humaines ainsi que ses qualités professionnelles. Je vous rappelle qu'elle est psychiatre en activité et qu'elle fonctionne comme experte auprès de l'Assurance Invalidité ainsi que dans le milieu judiciaire. Loïc Springenfeld, qui reste notre webmaster pour le Parti Socialiste Erguël, a quitté

notre commune car, suite à la réussite de ses examens dans l'informatique, il a trouvé une place de travail à Delémont et cette place le passionne. Du coup, il a déplacé son domicile pour être plus près de son travail. Enfin, concernant Nathalie Fiechter, elle a désiré prendre du recul vis-à-vis du monde politique mais elle reste dans la commission pour l'actualisation du règlement du Conseil de ville où elle est très active. Et comme quatrième personne c'est Francis Daetwyler, tout le monde le connaît. Lui aussi il aura droit à une plaque un jour. Parfois rugueux, mais toujours très précis, un type très compétent, et qui pourrait faire bénéficier son successeur Daniel Beck de ses lumières. Un type qui a un peu œuvré dans tous les cénacles, et qui mérite d'être connu, mais rugueux pour certains. Ces quatre camarades seront fêtés dignement prochainement comme nous savons bien le faire. Je profite ce soir de les remercier pour leur engagement dans la chose publique et nos précieux échanges."

M. Samuel da Silva, président : "Merci M. Michel Ruchonnet, PS. La parole est-elle encore demandée ?"

M. Corentin Jeanneret, chef du Département éducation et culture : "Sans vouloir rallonger, et je parle sous le contrôle de mes collègues de l'Exécutif, je souhaite prendre la parole pour féliciter notre nouveau maire. Nous nous réjouissons de siéger avec lui au sein du Conseil municipal tous les mardis et lui souhaitons plein succès dans cette tâche qui n'est pas anodine. Il se met dans tous les dossiers, il y en a énormément. On le remercie de son implication dans cette nouvelle fonction et c'est un plaisir de siéger avec lui tous les mardis. Merci."

M. Denis Gerber, maire : "Merci."

M. Samuel da Silva, président : "Bien nous arrivons au terme de cette séance, je me permets de vous donner rendez-vous le 12 mai 2022 pour le prochain Conseil de ville. Je vous souhaite une agréable soirée."

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 20 h 52.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE  
Le président :                    Le vice-chancelier :